

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 31 mai 2010.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/10/04/14/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

14. Travaux d'aménagement de la rue Joseph Wauters (aménagement en zone 30 et remplacement des conduites) – Avenant n° 1 – Approbation.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François, Echevins et FACCO Giorgio, Président du CPAS ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment les articles 7 et 8;

Vu le cahier général des charges, annexé à l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42;

Vu la décision du Collège communal du 28 décembre 2009 relative à l'attribution du marché "Rue Wauters (aménagement en zone 30 et remplacement cond.)" à WANTY s.a., rue des Mineurs, 25 à 7134 Péronnes-

lez-Binche pour le montant d'offre contrôlé de 170.148,90 EUR hors TVA ou 205.880,17 EUR, 21% TVA comprise;

Considérant que l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N° M.G.03.09;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en +		€ 9.318,00
Travaux suppl.	+	€ 23.532,18
Total HTVA	=	€ 32.850,18
TVA	+	€ 6.898,54
TOTAL	=	€ 39.748,72

Considérant que le montant total de cet avenant dépasse de 19,31% le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 202.999,08 EUR hors TVA ou 245.628,89 EUR, 21% TVA comprise;

Considérant que l'adjudicataire demande une prolongation du délai de 18 jours ouvrables pour la raison précitée;

Considérant que l'adjudicataire s'engage à ne pas demander de dédommagement en raison de la prolongation;

Considérant que le fonctionnaire dirigeant Monsieur Michaël Geuse a donné un avis favorable;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget 2009, article 421/73125-60 ;

Considérant que le crédit sera financé par emprunt ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er.- D'approuver l'avenant 1 du marché "Rue Wauters (aménagement en zone 30 et remplacement cond.)" pour le montant total en plus de 32.850,18 EUR hors TVA ou 39.748,72 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2.- D'approuver la prolongation du délai de 18 jours ouvrables.

Article 3.- Le crédit permettant cet avenant sera inscrit à la première modification budgétaire .

Article 4.- Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,